



Resilier un contrat abusif

Par **damdef**, le **09/01/2010** à **15:14**

Bonjour,

je suis une micro entreprise, j'ai été démarchée pour un site web. offert pour la création et payant pour l'hebergement ; ma faute a été de ne pas prendre le temps de réfléchir ce qui n'est pas dans mes habitudes.

j'ai signé pour l'hebergement, mais je ne suis pas du tout satisfaite du site qui n'est toujours pas fini d'ailleurs par contre les prélèvements ont commencé avant la réception de l'échéancier et la finition du site web.

je trouve cela abusif et voudrais me retracter mais ils refusent . le contrat a été signé le 14 decembre et le prelevement a commencé le 1 janvier.

je n'ai pas du tout confiance et avant de faire opposition, je voudrais savoir quels sont mes recours et la bonne procédure a suivre . merci d'avance pour votre aide, cordialement.